

des Princes &c. Septemb. 1735. 171
de discretion, que bien des Auteurs qui se sont
trop pressés de deviner ce qu'ils ne voyoient qu'à
demi.

Second Mémoire. *Des chenilles en général, & de
leurs divisions en classes & en genres.* Le nom de
chenille devient assez équivoque par les grandes di-
versités qui regnent dans les insectes de même
nom, de même genre & de même espèce. Mr. de
Reaumur range sous le terme de chenille tout in-
secte allongé, composé de douze anneaux membra-
neux qui a au moins huit jambes, dont les six pre-
mières sont écailleuses, & les autres membraneuses,
& variables en nombre pair.

C'est surtout par les jambes que l'Auteur trouve
à propos de caractériser ces insectes. Il met dans la
première classe les chenilles qui ont huit jambes
intermédiaires... La seconde & la troisième classe
n'ont que six jambes pareilles, & quatorze en tout.
Les chenilles à huit jambes forment la septième
classe, au-dessous de laquelle on n'admet plus ici
le reste que comme des vers. Il y a dans ces classes
des subdivisions conformément aux différences qui
regnent dans les autres parties de ces insectes qui
ont un même nombre de mêmes jambes. Car il y
a des *chenilles rases*, & il y en a de *velues*. Il y
en a qui ont des cornes, & d'autres qui n'en ont
point : & parmi celles qui en ont, les unes en ont
deux, les autres trois, d'autres en ont davantage ;
& la position même de ces cornes est différente :
celles-ci les ont sur la tête, celles-là sur le dos,
&c. Il y a encore des *chenilles épineuses*, & des *che-
nilles à pyramides*. Enfin ces caractères extérieurs
sont diversifiés à l'infini, & ce qui embarrasse le
plus ceux qui veulent en faire des distributions clas-
siques, génériques & spécifiques, c'est que ces ca-
ractères rentrent les uns dans les autres, & sont infi-
niment